



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **15 septembre 2011**

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 9 juin 2011**
3. **Assermentations**
4. **Préavis n° 2011/01 du bureau du Conseil relatif aux tarifs appliqués au législatif dès le 01.01.2012**
5.
 - a. **Préavis municipal n° 2011/03 « Traitements et tarifs de la commune de Vulliens »**
 - b. **Rapport de la commission des finances**
6.
 - a. **Préavis municipal n° 2011/04 « Demande d'autorisation pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et autorisation de plaider »**
 - b. **Rapport de la commission des finances**
7.
 - a. **Préavis municipal n° 2011/05 « Détermination du montant accordé à la municipalité pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011 – 2016 »**
 - b. **Rapport de la commission des finances**
8.
 - a. **Préavis municipal n° 2011/06 « Fixation du plafond d'endettement et des cautionnements de la commune de Vulliens pour la législature 2011 – 2016 »**
 - b. **Rapport de la commission des finances**
9.
 - a. **Préavis municipal n° 2011/07 « Arrêté d'imposition 2012 »**
 - b. **Rapport de la commission des finances**
10.
 - a. **Préavis municipal n° 2011/08 « Demande de crédit de CHF 35'000.- pour le remplacement du système de chauffage et mise hors service de la citerne à mazout du collège »**
 - b. **Rapport de la commission**
11. **Communications municipales**
12. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20h15 en proposant une modification de l'ordre du jour. Il s'agit d'inverser les points deux et trois afin de permettre aux anciens membres du Conseil qui n'ont pu participer à la séance d'assermentation du 12 avril 2011 de donner leur avis sur le PV du 9 juin dernier. En effet, cette séance a encore eu lieu sous la législature 2006 – 2011. Par ailleurs, la commission des finances n'ayant pu se prononcer sur le préavis n° 2011/01 du bureau du Conseil, il propose de remettre le point 4 à la prochaine séance du Conseil général.

Décision : Les modifications à l'ordre du jour sont acceptées sans opposition.

1. Appel

LOÏC BARDET, secrétaire, procède à l'appel. Sur les 61 membres du Conseil général, 39 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Assermentations

Six personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- MAYA CAVIN
- ODILE CAVIN
- DAISY CAVIN IBALLI
- CLAUDINE ETTER
- ERIKA HENRIOUD NICOD
- GAËTAN PERRET

Le Président procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 67 membres.

3. Adoption du procès-verbal du 9 juin 2011

Décision : Le PV du 9 juin 2011 est accepté à la majorité moins une abstention.

4. Préavis n° 2011/01 du bureau du Conseil relatif aux tarifs appliqués au législatif dès le 01.01.2012

Pas traité

5. Préavis municipal n° 2011/03 « Traitements et tarifs de la commune de Vulliens »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, rappelle qu'il s'agit de la première séance de la nouvelle législature et qu'un certain nombre de préavis valables pour l'ensemble de la législature 2011 – 2016 doivent être adoptés. Le premier concerne les traitements et tarifs de la commune de Vulliens que la municipalité propose de maintenir au même niveau que lors de la législature 2006 – 2011.

MARYLENE CHAPPUIS, présidente de la commission des finances, regrette que le tarif de l'heure de commune ne corresponde pas aux CHF 30.- que connaissent plusieurs communes avoisinantes. Par ailleurs, la différence de traitement entre les heures d'administration et les heures d'ouvrier ne semble pas justifiée. Ainsi, la commission des finances appelle le Conseil à refuser ce préavis.

MICHEL BURNAND reconnaît au contraire une certaine sagesse à la municipalité de ne pas augmenter les traitements et demande au Conseil d'accepter le Préavis n° 2011/03. De son côté, DANIEL SCHORDERET rappelle que la différence entre l'heure d'administration et l'heure d'ouvrier s'explique par une différence de responsabilité.

Décision : Le préavis 2011/03 est accepté à la majorité moins 8 oppositions et 2 abstentions.

6. Préavis municipal n° 2011/04 « Demande d'autorisation pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et autorisation de plaider »

DANIEL SCHORDERET présente le préavis n° 2011/04 qui, en cas d'acceptation, doit autoriser la municipalité à statuer sur les aliénations et les acquisitions de moins de CHF 50'000.- par cas, charges éventuelles comprises. En outre, il s'agit également d'autoriser sous certaines conditions la municipalité à défendre les intérêts de la commune devant la justice. MARYLENE CHAPPUIS, présidente de la commission des finances, appelle le Conseil à accepter le préavis 2011/04.

ODILE CAVIN demande si chaque projet est ensuite soumis à une commission. DANIEL SCHORDERET répond que chaque décision est soumise au Conseil.

Décision : Le préavis 2011/04 est accepté à la majorité moins 4 abstentions.

7. Préavis municipal n° 2011/05 « Détermination du montant accordé à la municipalité pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2011 – 2016 »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, demande au Conseil d'accorder à la municipalité la gestion d'un montant maximum de CHF 40'000.- par cas pour les cas exceptionnels ne pouvant attendre une séance même extraordinaire du Conseil. MARYLENE CHAPPUIS, présidente de la commission des finances, appelle le Conseil à accepter le préavis 2011/05.

JACQUES CHAPPUIS se rappelle qu'à l'époque, la municipalité se voyait octroyer un montant global pour l'ensemble de la législature. DANIEL SCHORDERET répond que ceci a été discuté avec la préfecture et qu'un montant par cas est préférable car il offre une meilleure marge de manœuvre à la municipalité. Afin d'éviter les abus, MICHEL BURNAND propose de limiter le nombre de cas par législature. DANIEL SCHORDERET rappelle que ce droit n'a pas été utilisé lors de la précédente législature. Le risque d'abus est donc limité.

Décision : Le préavis 2011/05 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis municipal n° 2011/06 « Fixation du plafond d'endettement et des cautionnements de la commune de Vulliens pour la législature 2011 – 2016 »

DANIEL SCHORDERET rappelle qu'il s'agit de la deuxième fois après 2006 où la commune doit fixer son plafond d'endettement pour la législature en cours. La municipalité propose au Conseil général d'augmenter le plafond d'endettement de CHF 3'736'000.- à CHF 4'500'000.- ainsi que de renoncer à fixer un plafond pour les risques pour cautionnements. MARYLENE CHAPPUIS, présidente de la commission des finances, appelle le Conseil à accepter le préavis 2011/06.

Décision : Le préavis 2011/06 est accepté à l'unanimité.

9. Préavis municipal n° 2011/07 « Arrêté d'imposition 2012 »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, annonce que la municipalité souhaitait maintenir le taux d'imposition communal à 79 points. Cependant, suite à l'acceptation par les Vaudois du contre-projet à l'initiative populaire pour une police unique, une bascule d'impôts de 2 points de l'Etat aux communes a été décidée. Il propose donc de fixer un taux communal de 81 points pour 2012 alors que le taux cantonal descendra à 155,5. Le taux Etat + commune resterait ainsi à 236,5 points pour les citoyens de Vulliens. MARYLENE CHAPPUIS, présidente de la commission des finances, appelle le Conseil à accepter le préavis 2011/07.

PIERRE-ALAIN DUMAS a lu dernièrement dans la presse que le canton allait baisser son taux d'imposition d'un point. Il s'étonne donc de ce chiffre de deux points. JACQUES CHAPPUIS répond que ceci est une autre discussion et qu'il s'agirait d'une diminution supplémentaire du taux cantonal indépendamment de la bascule d'impôts en question.

Décision : Le préavis 2011/07 est accepté à la majorité moins 3 oppositions et 4 abstentions.

10. Préavis municipal n° 2011/08 « Demande de crédit de CHF 35'000.- pour le remplacement du système de chauffage et mise hors service de la citerne à mazout du collège »

OLIVIER HÄHNI explique que, pour des raisons légales, d'importants travaux devraient être effectués sur la citerne à mazout du collège. Or, il est apparu que le remplacement du système de chauffage actuel par une chaudière à gaz serait avantageux tant au niveau financier qu'en ce qui concerne l'entretien des machines. PHILIPPE KÜFFER, rapporteur de la commission ad hoc, appelle le Conseil à accepter le préavis 2011/08. PIERRE-ALAIN DUMAS tient à féliciter le municipal responsable pour la clarté du préavis.

PATRICIA DUMAS demande ce qu'est du « Filler ». OLIVIER HÄHNI répond qu'il s'agit d'un agent absorbant qui servira à remplir la citerne afin d'éviter qu'elle ne s'affaisse.

MICHEL BURNAND s'étonne du coût d'introduction du gaz qui est devisé à CHF 4'700.- ce qui est supérieur à ce qui a été demandé aux particuliers il y a un an lors de l'installation du gaz au village. OLIVIER HÄHNI répond que ceci n'avait pas été fait à l'époque car il n'y avait pas de raison de le faire. Ceci coûtera plus cher aujourd'hui car les machines ne sont plus présentes au village et qu'il y a quelques travaux de génie civil à effectuer.

JEAN MAURICE HENZER s'étonne de son côté du coût de la chaudière à gaz. En effet, il a lui-même acheté dernièrement une chaudière de 20 Kilowatts pour environ CHF 4'000.- ce qui est bien inférieur aux CHF 19'200.- proposés. OLIVIER HÄHNI répond que la chaudière aura une puissance de 35,8 Kilowatts et que ce montant ne comprend pas uniquement la chaudière mais également le chauffe-eau, le tubage, etc.

Décision : Le préavis 2011/08 est accepté à l'unanimité.

11. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY demande aux habitants du village de ne pas se montrer trop pressés lorsqu'ils remplissent la benne compactante. En effet, il a dû plusieurs fois la débloquer ces derniers temps suite à une utilisation trop rapide de la benne.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD rapporte que la situation reste critique pour les réserves d'eau de la région. Si les restrictions d'utilisation ont pu être levées, ce n'est pas grâce à une augmentation de l'offre mais parce que la demande a diminué. Concernant les forêts, une première coupe a débuté cette semaine. Par ailleurs, il annonce qu'une coupe pour le bois de feu aura lieu en décembre. Les personnes intéressées par du bois de feu sont priées de s'annoncer.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY rapporte que les travaux prévus lors du dernier Conseil ont eu lieu durant l'été. Par ailleurs, le goudronnage de la route jouxtant la maison de la famille Bays sera effectué au printemps prochain. Enfin, il demande à être informé en cas de panne de l'éclairage public

MICHEL BURNAND rappelle que, suite à l'ouverture au trafic de la route entre les Sept-Poses et Bressonnaz, la circulation est en augmentation à travers Seppey. Il demande s'il ne serait pas possible de limiter la circulation à 30 Km/h dans le hameau. STEPHANE THONNEY prend note de la remarque.

OLIVIER HÄHNI

OLIVIER HÄHNI rapporte que les derniers travaux consécutifs à la grêle de 2009 ont pu être effectués dans les délais permettant de toucher les primes d'assurance. Par ailleurs, lors de

la réfection du clocher du collège, il a été profité d'installer un porche d'entrée pour l'appartement du bas.

Concernant les écoles, il fait partie du groupe de travail étudiant la réorganisation territoriale. Aucune décision n'a encore été prise concernant l'intégration éventuelle de nouvelles communes dans l'AIESM. En revanche, suite à la fusion entre Servion et Les Cullayes, le comité directeur a vu sa composition passer de 10 à 9 membres

Enfin, il annonce que les réservations de la Grande salle pour 2012 marchent déjà très fort. Les personnes souhaitant l'utiliser l'an prochain ont donc tout intérêt à réserver au plus vite.

DANIEL SCHORDERET

DANIEL SCHORDERET annonce que JEAN PHILIPPE CHAPPUIS, employé communal, a pu reprendre son travail à 50 % pour le mois de septembre et, si tout va bien, à plein temps prochainement. Par ailleurs, la collaboration avec Vucherens concernant un second employé communal partagé entre les deux communes donne pour le moment entière satisfaction.

Le Syndic revient sur une séance à laquelle il a participé à Vucherens concernant la surveillance mutuelle des habitations. Le but de ce programme volontaire est d'améliorer la coopération entre la police et la population afin d'améliorer la sécurité. La police cantonale va prochainement envoyer à la population de Vulliens un questionnaire afin de sonder l'intérêt des habitants du village à aller dans le sens d'une telle démarche.

Il annonce enfin que la journée des aînés aura lieu le samedi 5 novembre prochain et que l'accueil des nouveaux jeunes se déroulera de son côté le vendredi 11 novembre.

12. Divers et propositions individuelles

Revenant sur le faible taux de participation des dernières votations cantonales, CHRISTOPHE CHAPPUIS rappelle que le devoir de tout citoyen est d'utiliser ses droits démocratiques et donc de voter.

MARYLENE CHAPPUIS annonce que la vente de la paroisse du Jorat aura lieu les 1^{er} et 2 octobre prochain et que la confection des merveilles à cet effet aura lieu le 28 septembre.

JEAN MAURICE HENZER a du déplorer plusieurs micro-coupures de courant ces derniers temps. Il se demande si la commune peut obtenir directement des informations auprès de la Romande Energie ou si chaque particulier doit le faire individuellement. DANIEL SCHORDERET, qui n'a pas eu connaissance de ces coupures, prend note de la question et va s'informer.

PHILIPPE KÜFFER rappelle que le VDSL avait été à l'époque également prévu pour l'extérieur du village mais Swisscom refuse de le faire. Il faudrait donc retaper sur le clou. OLIVIER HÄHNLI répond que le bas du village n'a pas l'indicatif 903 mais 905, donc Moudon. Or, Swisscom n'est pas pressé d'équiper Moudon en VDSL car la ville a son propre système de téléseu.

ROGER STETTLER rappelle que c'est aux responsables des commissions de lui annoncer les personnes à défrayer, si possible quelques jours avant la séance.

CHRISTOPHE CHAPPUIS annonce que la prochaine séance aura lieu le 9 décembre 2011, remercie la jeunesse pour la tenue de la buvette et clôt la séance à 21h30.

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président

LOÏC BARDET, secrétaire